

Usages des eaux superficielles ou des bords de cours d'eau

A retenir :
 Les usages de l'eau sont peu développés sur le bassin de la Bourbre.
 Les usages économiques ont régressé (eau pour la force hydroélectrique, eau de process, irrigation).
 Les usages ludiques sont peu développés : pêche sur les secteurs où la diversité physique est la plus forte, chasse sur les secteurs de berges boisées ou dans le marais Bourbre-Catelan, promenade chaque fois que la rivière est accessible, donc en particulier sur les berges de la Bourbre et du Catelan propriétés du Syndicat des Marais de Bourgoin.
 Les seules baignades autorisées concernent des plans d'eau aménagés à cet effet. La qualité bactériologique de l'eau ne permet aucune activité de baignade ou de canotage sur les cours d'eau (NB : aucun ouvrage d'épuration ne traite la bactériologie + accès directs de troupeaux à la rivière).

Actions des A.A.P.P.M.A. ou de la Fédération de Pêche de l'Isère pour la requalification piscicole des cours d'eau (pour mémoire, non exhaustif)

- Parcours "no-kill"
- Aménagements piscicoles (épis, seuils)
Pour concentrer la lame d'eau à l'étiage et créer des caches = Sites expérimentaux sur rivières chenalisées

Usages ludiques

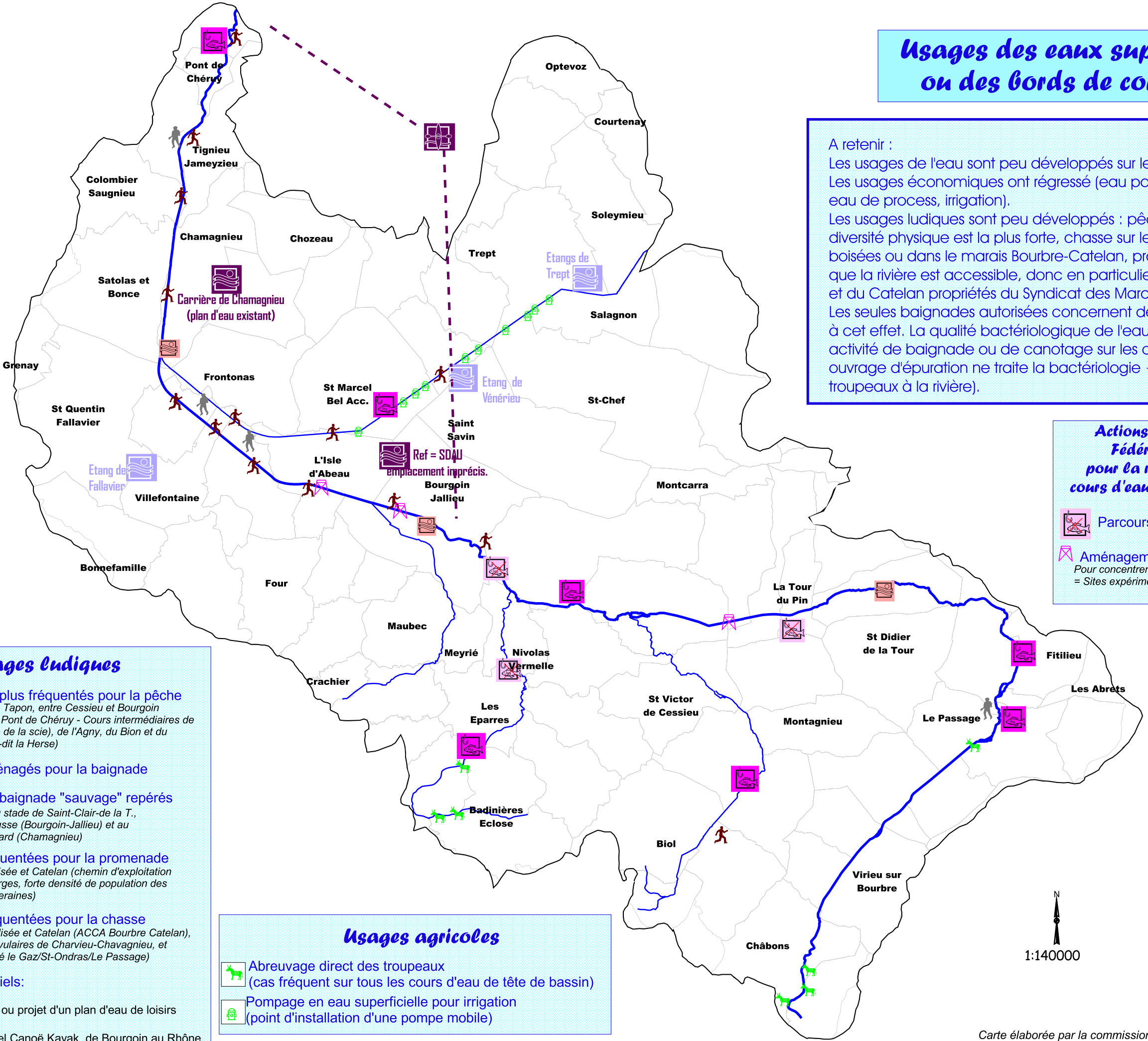
- Sites les plus fréquentés pour la pêche
La Bourbre à Tapon, entre Cessieu et Bourgoin et à l'aval de Pont de Chérury - Cours intermédiaires de l'Hien (virage de la scie), de l'Agny, du Bion et du Catelan (lieu-dit la Herse)
- Sites aménagés pour la baignade
- Points de baignade "sauvage" repérés
La Bourbre au stade de Saint-Clair-de la T., au Pont Barbusse (Bourgoin-Jallieu) et au Pont du Chaffard (Chamagnieu)
- Berges fréquentées pour la promenade
Bourbre canalisée et Catelan (chemin d'exploitation le long des berges, forte densité de population des communes riveraines)
- Berges fréquentées pour la chasse
Bourbre canalisée et Catelan (ACCA Bourbre Catelan), boisements rivulaires de Charvieu-Chavagnieu, et de Saint André le Gaz/St-Ondras/Le Passage)

Usages potentiels:

- Souhait ou projet d'un plan d'eau de loisirs
- Potentiel Canoë Kayak, de Bourgoin au Rhône non développé (qualité de l'eau insuffisante)

Usages agricoles

- Abreuvement direct des troupeaux (cas fréquent sur tous les cours d'eau de tête de bassin)
- Pompage en eau superficielle pour irrigation (point d'installation d'une pompe mobile)



SAGE Bourbre

Zones inondables et niveau de connaissance des aléas

A retenir :
La carte des zones inondables (à droite) est une carte théorique (débit centennal en tout point du bassin).
Il demeure 5 champs majeurs d'expansion des crues centennales qui ont un rôle certain pour tempérer les crues exceptionnelles ; certains pourraient être efficacement renforcés.

Avec l'amélioration constante de la connaissance des aléas liés à l'eau (ruissellement torrentiel des affluents non représentés, glissement de terrain, inondation), la prise en compte du risque peut s'améliorer dans les documents d'urbanisme.

Pour qu'il y ait risque, il faut que l'aléa survienne sur un territoire à enjeu (voir carte 2-1). L'aggravation du risque peut être liée à l'aggravation de l'aléa (ex : aggravation du ruissellement, suppression des zones inondables) aussi bien qu'à l'augmentation des enjeux exposés (ex : urbanisation en zone inondable).

 Contour de la crue centennale théorique, de la Bourbre et ses 4 affluents principaux
- crue équivalente à la crue historique sur l'amont du bassin et la vallée de l'Hien (1988)
- crue équivalente à crue historique entre Bourgoin Jallieu et St Quentin Fallavier (1993)
- crue légèrement supérieure à crue historique entre le Pont du Chaffard et le Rhône (1993 : entre 90 et 95m³/s)
NB : non étudié pour l'amont du Catelan ; n'intègre pas les phénomènes de versant (inondations par les petits affluents)

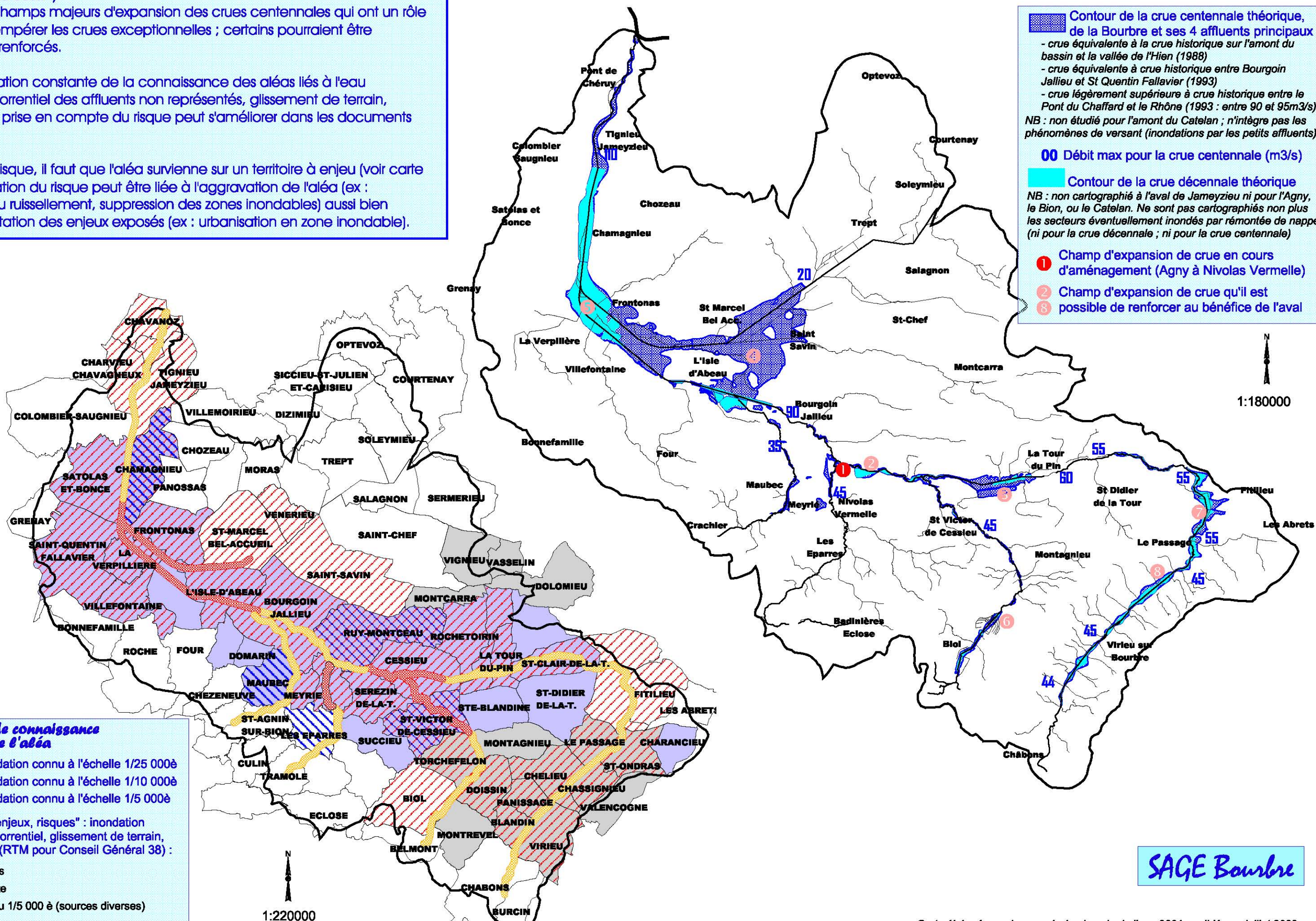
 Contour de la crue décennale théorique
NB : non cartographié à l'aval de Jameyzieu ni pour l'Agy, le Bion, ou le Catelan. Ne sont pas cartographiés non plus les secteurs éventuellement inondés par remontée de nappes (ni pour la crue décennale ; ni pour la crue centennale)

 1 Champ d'expansion de crue en cours d'aménagement (Agy à Nivolas Vermelle)


 2 Champ d'expansion de crue qu'il est possible de renforcer au bénéfice de l'aval

 8

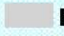



1:180000



Niveau de connaissance de l'aléa

-  Aléa inondation connu à l'échelle 1/25 000è
-  Aléa inondation connu à l'échelle 1/10 000è
-  Aléa inondation connu à l'échelle 1/5 000è

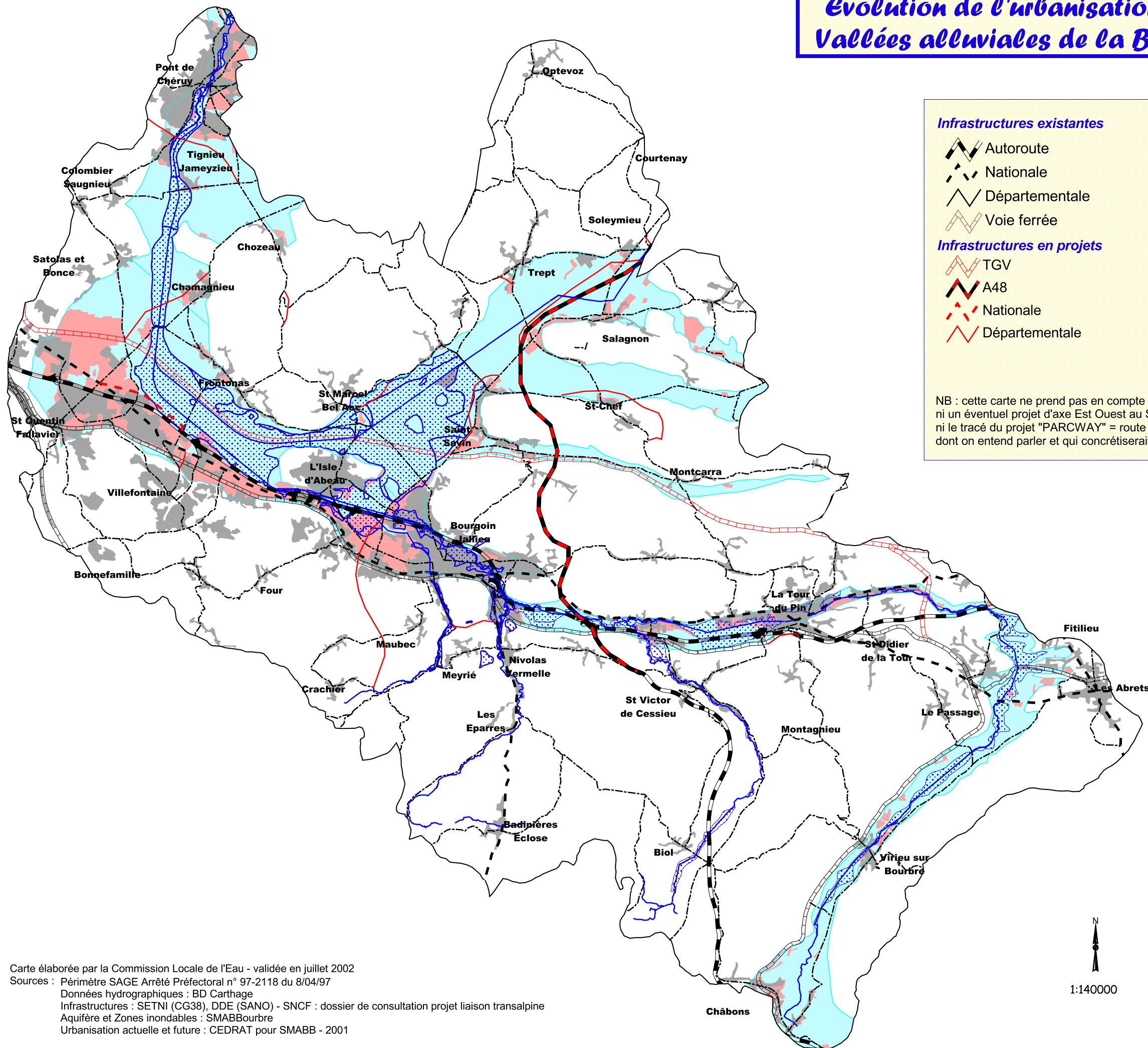
Carte "aléas, enjeux, risques" : inondation ruissellement torrentiel, glissement de terrain, au 1/25 000 è (RTM pour Conseil Général 38) :

-  En cours
-  Existante
-  Détail au 1/5 000 è (sources diverses)
-  Porté à connaissance préfectoral (1994)

1:220000

SAGE Bourbre

Evolution de l'urbanisation et gestion de l'eau Vallées alluviales de la Bourbre et du Catelan



Infrastructures existantes

-  Autoroute
-  Nationale
-  Départementale
-  Voie ferrée

Infrastructures en projets


-  TGV
-  A48
-  Nationale
-  Départementale

 Urbanisation actuelle

 Urbanisation prévue aux POS
(vallée alluviale uniquement)

 Périmètre SAGE

 Vallée alluviale (aquifère)

 Contour de la crue centennale
(Cf. limites carte 1.12)

 Cours d'eau principaux

NB : cette carte ne prend pas en compte le rétablissement des fanchissements (liés au projets d'infrastructures), ni un éventuel projet d'axe Est Ouest au Sud de Bourgoin/La Tour du Pin pour désengorger la N6, ni le tracé du projet "PARCWAY" = route parallèle à la future LGV, dont on entend parler et qui concrétiserait un projet du SDAU L'Isle d'Abeau.

A RETENIR :

Etat actuel

En crue centennale, les champs d'inondation encore existants ont un rôle majeur dans la maîtrise des inondations. Les traversées urbaines sont protégées au maximum de ce que permettent des réponses locales sans aggraver le problème à l'aval.

Dans cette situation, il reste des risques en marge des agglomérations où se situent en général des enjeux économiques très sensibles (zones d'activités).

Des possibilités de renforcer l'efficacité des champs d'expansion de crue existent mais il s'agit de projets lourds, à efficacité limitée.

L'aquifère alluviale, dans lequel est prélevé 60 % de l'eau potable consommée sur le bassin, est urbanisé à 15-20%. Par nature très vulnérable (du fait de sa perméabilité), il est donc particulièrement exposé :

- aux risques de pollution diffuse, chronique
- aux risques de pollution accidentelle

Etat futur potentiel :

On dénombre plusieurs projets (urbanisation inscrite au POS ou infrastructures) qui empiètent sur la zone inondable et qui viendraient :

- diminuer les champs d'expansion de crue
- augmenter les enjeux à protéger
- augmenter la pression sur la ressource en eau potable (risque de pollution toxique accidentelle)

Carte élaborée par la Commission Locale de l'Eau - validée en juillet 2002

Sources : Périmètre SAGE Arrêté Préfectoral n° 97-2118 du 8/04/97

Données hydrographiques : BD Carthage

Infrastructures : SETNI (CG38), DDE (SANO) - SNCF : dossier de consultation projet liaison transalpine

Aquifère et Zones inondables : SMABBourbre

Urbanisation actuelle et future : CEDRAT pour SMABB - 2001

1:140000

S.A.G.E. Bourbre

Diagnostic synthétique par sous-territoires (déclinaisons locales des problématiques du S.A.G.E)

A retenir :

Selon la nature des terrains et les différentes modalités d'occupation des sols, les différentes problématiques traitées dans un SAGE se déclinent différemment. Le périmètre peut être découpé en 12 territoires

Les pavés reprennent l'essentiel des fiches de synthèse présentées en conclusion du dossier texte, qui sont plus détaillées quant aux déclinaisons locales des problématiques

Territoire n° 5 - Bourbre Aval

Qualité des eaux souterraines	+
Qualité des eaux superficielles	+++
Alea hydraulique	+
Vulnérabilité Inondation	+++

Territoire n° 10 - Plateau de Crémieu

Qualité des eaux souterraines	++
Qualité des eaux superficielles	++
Alea hydraulique	++
Vulnérabilité Inondation	+

Terr. n° 12- Plaine du Cateian

Prélèvements / Ressources	+
Qualité des eaux souterraines	++
Qualité des eaux superficielles	+++
Alea hydraulique	+++
Vulnérabilité Inondation	++

Territoire n° 11 - Balmes Dauphinoises

Qualité des eaux souterraines	++
Qualité des eaux superficielles	++
Alea hydraulique	++
Vulnérabilité Inondation	+

Terr. n° 4 - Bourbre canalisée "aval Cateian"

Prélèvements / Ressources	++
Qualité des eaux souterraines	+++
Qualité des eaux superficielles	+++
Alea hydraulique	++
Vulnérabilité Inondation	+

Terr. n° 3 - Bourbre canalisée "Ville Nelle"

Prélèvements / Ressources	++
Qualité des eaux souterraines	++
Qualité des eaux superficielles	+++
Alea hydraulique	+++
Vulnérabilité Inondation	+++

Territoire n° 10 - Collines sud

Qualité des eaux souterraines	++
Qualité des eaux superficielles	+++
Alea hydraulique	+++
Vulnérabilité Inondation	+

Territoire n° 8 - Bassin du Bion

Qualité des eaux souterraines	++
Qualité des eaux superficielles	+++
Alea hydraulique	+++
Vulnérabilité Inondation	+++

Territoire n° 7 - Bassin de l'Agny

Qualité des eaux souterraines	+++
Qualité des eaux superficielles	+++
Alea hydraulique	+++
Vulnérabilité Inondation	+++

Territoire n° 6 - Bassin de l'Hien

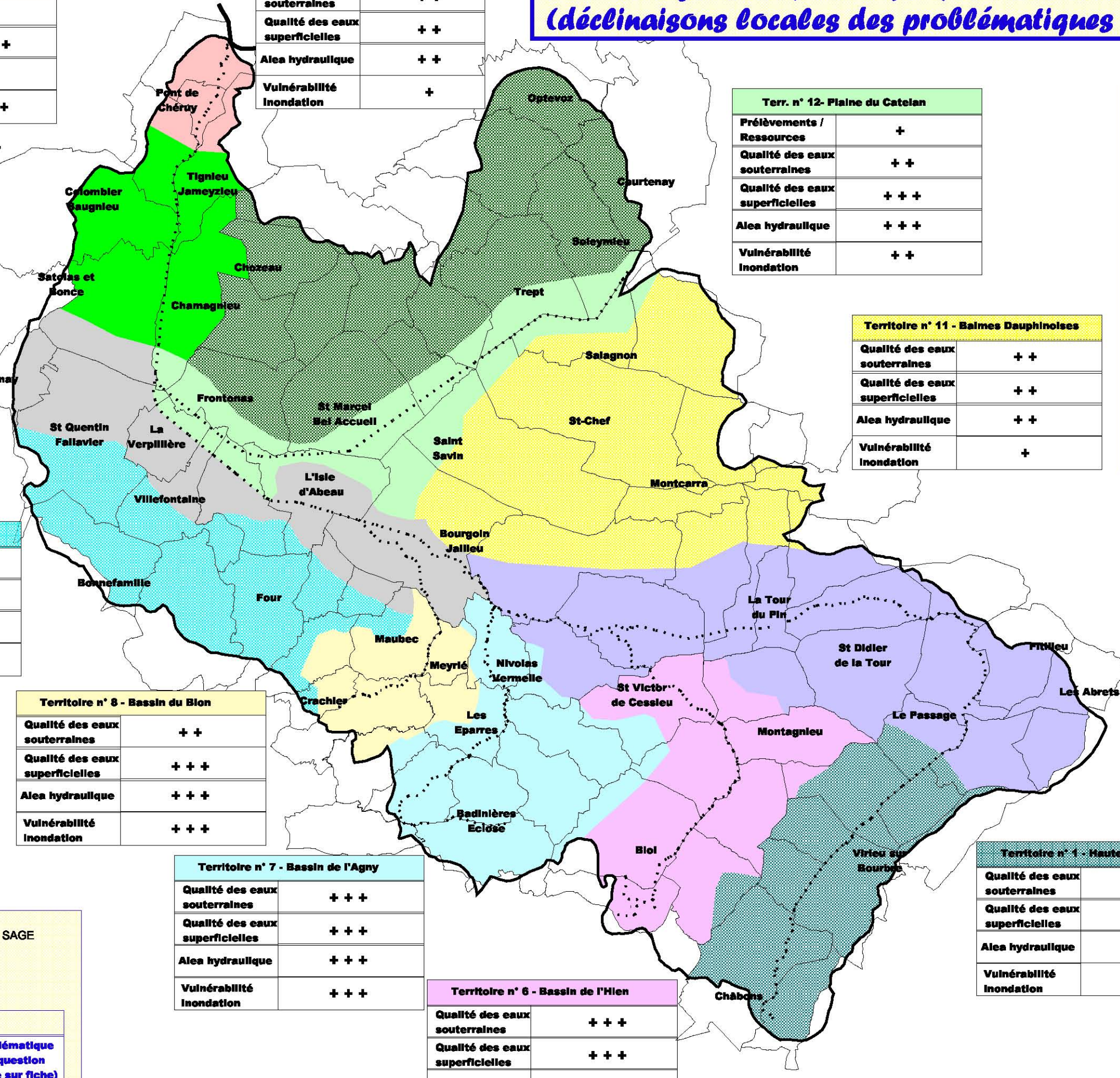
Qualité des eaux souterraines	+++
Qualité des eaux superficielles	+++
Alea hydraulique	+++
Vulnérabilité Inondation	++

Territoire n° 1 - Haute Bourbre

Qualité des eaux souterraines	+++
Qualité des eaux superficielles	+++
Alea hydraulique	+++
Vulnérabilité Inondation	+

Terr. n° 2 - Bourbre moyenne

Prélèvements / Ressources	+
Qualité des eaux souterraines	+++
Qualité des eaux superficielles	+++
Alea hydraulique	+++
Vulnérabilité Inondation	++



Limites communales
 Limite SAGE

Principaux cours d'eau

Légende des pavés :

Identification du territoire	
Intitulé problématique SAGE	Importance de la problématique pour le territoire en question (voir déclinaison locale sur fiche)

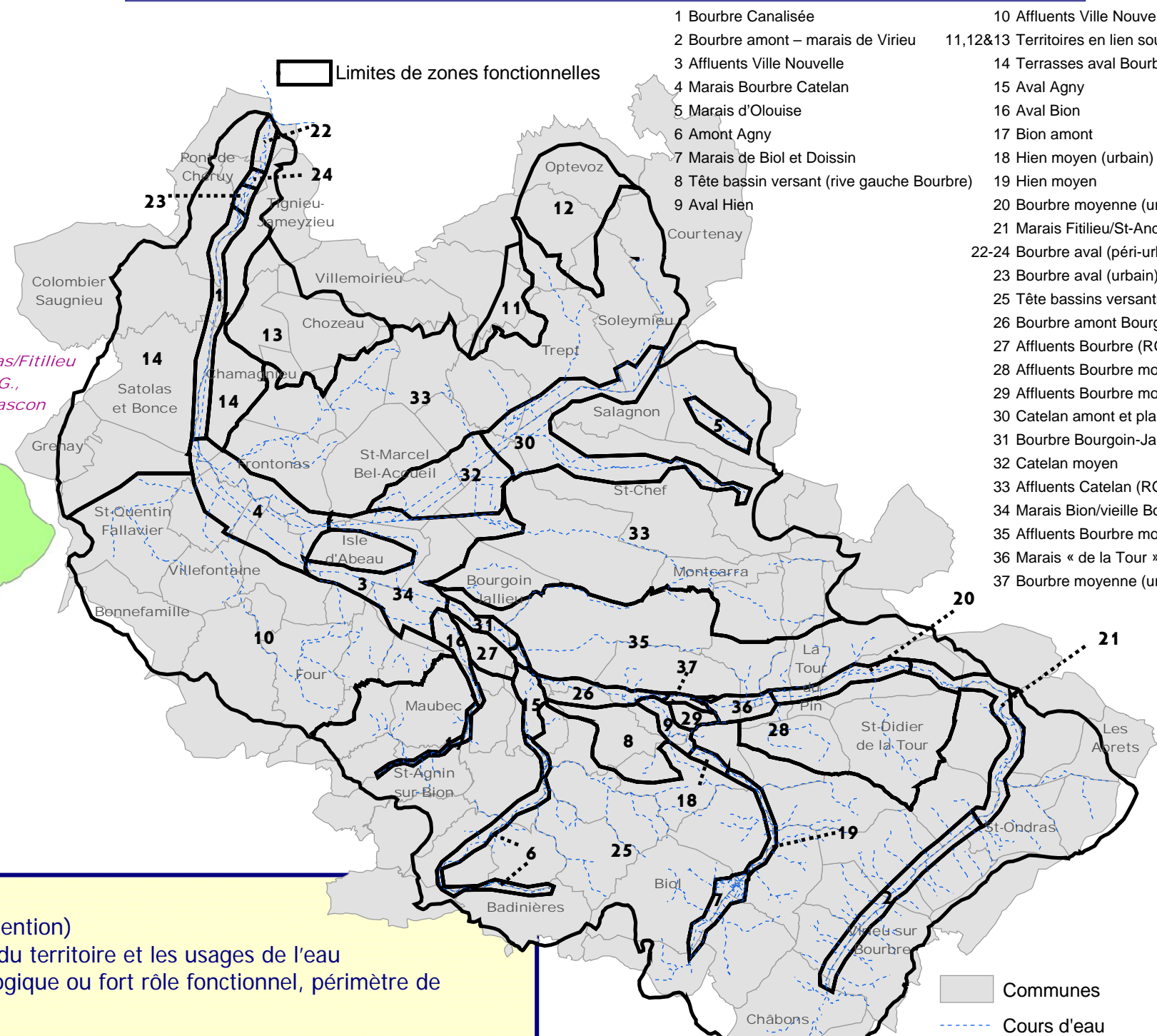
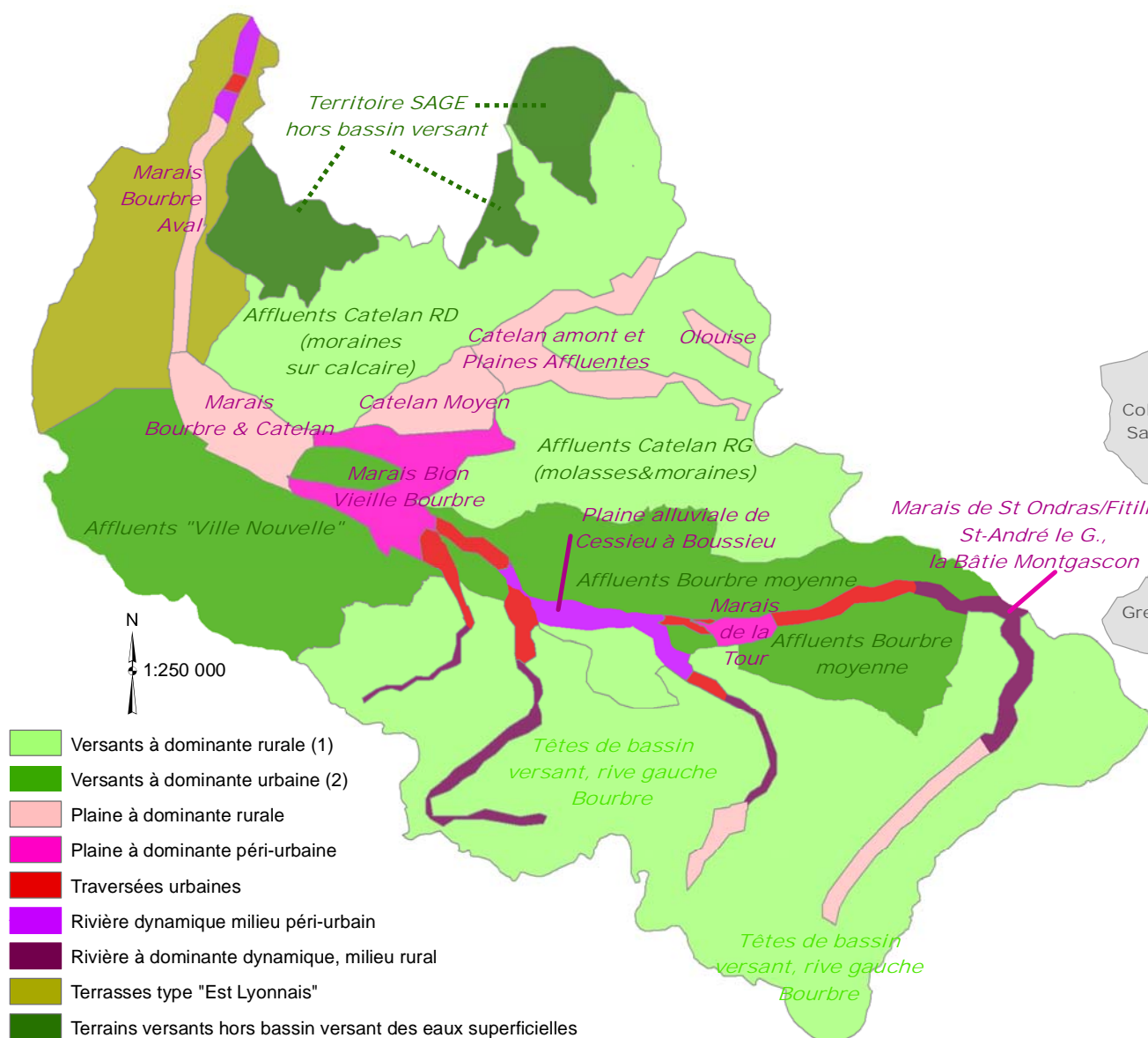
N

1:160000

S.A.G.E. Bourbre

Les différentes unités fonctionnelles du bassin de la Bourbre : éléments pour une vision globale

Diagnostic
2.3



- 1 Bourbre Canalisée
- 2 Bourbre amont – marais de Virieu
- 3 Affluents Ville Nouvelle
- 4 Marais Bourbre Catelan
- 5 Marais d'Olouise
- 6 Amont Agny
- 7 Marais de Biol et Doissin
- 8 Tête bassin versant (rive gauche Bourbre)
- 9 Aval Hien
- 10 Affluents Ville Nouvelle
- 11,12&13 Territoires en lien souterrain uniquement
- 14 Terrasses aval Bourbre
- 15 Aval Agny
- 16 Aval Bion
- 17 Bion amont
- 18 Hien moyen (urbain)
- 19 Hien moyen
- 20 Bourbre moyenne (urbain)
- 21 Marais Fittilieu/St-André/La Bâtie-M
- 22-24 Bourbre aval (péri-urbain)
- 23 Bourbre aval (urbain)
- 25 Tête bassins versants (affluents RG)
- 26 Bourbre amont Bourgoin-Jallieu
- 27 Affluents Bourbre (RG Bourgoin-J)
- 28 Affluents Bourbre moy (RG Vallons)
- 29 Affluents Bourbre moy (RG Cessieu)
- 30 Catelan amont et plaines affluentes
- 31 Bourbre Bourgoin-Jallieu
- 32 Catelan moyen
- 33 Affluents Catelan (RG ou RD)
- 34 Marais Bion/vieille Bourbre
- 35 Affluents Bourbre moy (RD Vallons)
- 36 Marais « de la Tour »
- 37 Bourbre moyenne (urbaine)

Ce découpage en unités fonctionnelles relève de plusieurs critères :

- Géographie physique (géologie, pédologie, circulation de l'eau et zones de rétention)
- Histoire (degré d'influence de la géographie physique par les aménagements du territoire et les usages de l'eau)
- Les enjeux (zones inondables stratégiques, zones humides à forte valeur biologique ou fort rôle fonctionnel, périmètre de protection éloigné et/ou bassin d'alimentation de captage AEP).

Les échanges en concertation soulignent :

- Que toutes les zones humides ou zones inondables n'ont pas la même importance stratégique pour le bassin.
- Qu'entre 2 zones de caractéristiques intrinsèques similaires, leur importance pour le territoire peut varier en fonction de leur localisation et des enjeux environnants
- Qu'on ne peut caractériser définitivement un milieu en constante évolution par nature

En lien avec les objectifs territorialisés parmi les différents thèmes que le SAGE concerne, ce découpage pré-identifie le territoire dans lequel il convient de replacer tout projet même ponctuel.

Nota Bene :
Territoire minimal mais pas suffisant pour certains projets de grande ampleur ou pour certains thèmes (ex : hydraulique) ;
Pour les zones 10,14,25 et 33, descendre au bassin versant élémentaire pour les enjeux liés aux eaux superficielles

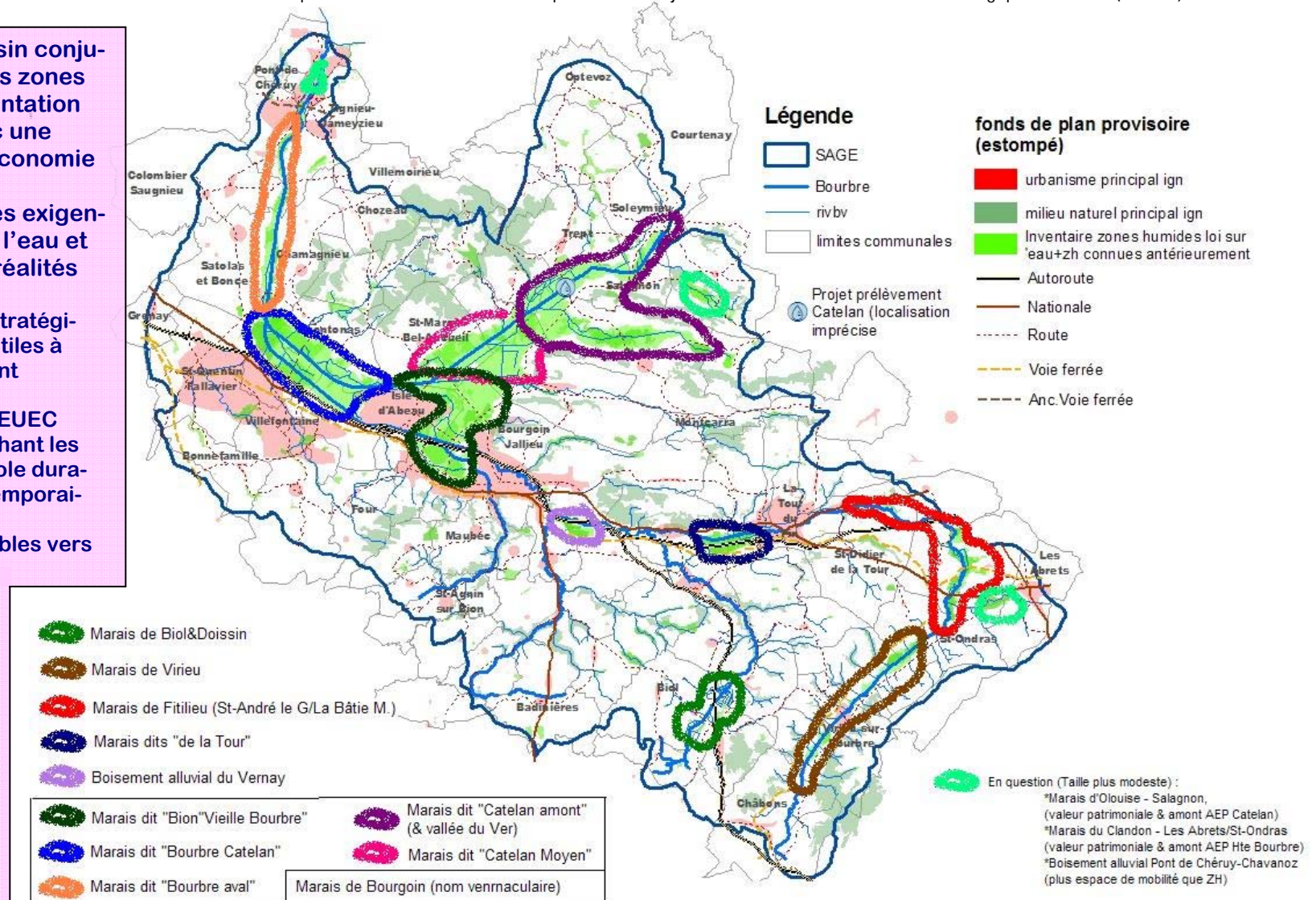


Nom	Enjeu Eau Particulier au site	Enjeux autres (et potentiels)	Echéance	Pilotage ¹
Marais Catelan (amont RD65) (+/- Marais Olouise ?) SAGE : zone humide d'intérêt environnemental particulier, stratégique pour la gestion de l'eau + zone où il est nécessaire d'assurer la protection quantitative et qualitative des aires d'alimentation des captages d'eau potable d'une importance particulière pour l'approvisionnement actuel et futur	Biodiversité Régulation des crues Ressource AEP	Agriculture, irrigation, développement rural	Priorité 1	?? SMABB // dimension gestion globale AEP pour animation (contexte de l'appel à projet « DTR ») +/- Co-maîtrises d'ouvrage à définir autour de l'enjeu AEP (cf préconisation P3-d)
Marais de Biol et Doissin	Biodiversité Régulation des crues Qualité eaux superficielles (RNABE nitrates)	Agriculture, Cadre de vie, autoroute, réintroduction de la cigogne, (valorisation des produits du terroir et tourisme vert)	Priorité 1 (démarré ; SDAGE = reconquête des têtes de bassin)	Cté communes Vallée de l'Hien (compétence = aménagement du territoire - (contexte de l'appel à projet DTR ⁽¹⁾))
Marais de Virieu	Biodiversité (courlis) Régulation des crues Qualité eaux superficielles (RNABE nitrates), ressource AEP (Prévention pesticides puits St-Ondras)	Agriculture, cadre de vie, (loisirs verts, chasse, pêche).	Priorité 2 (gestion de la zone humide étroitement liée à la gestion du transport solide ; donc en attente résultats étude géomorphodynamique (cf PVEU7))	? ? Cté communes Virieu-Vallée de la Bourbre (compétence = développement rural) +/- St-Ondras et Le Passage
Marais Bourbre moyenne +/- Marais du Clandon	Biodiversité – Boisement alluvial d'intérêt patrimonial de bassin. Régulation des crues Soutien des étiages	Chasse, pêche, agriculture (entre déprise et drainage selon les zones) +/- patrimoine industriel, forêt ?	Dès que possible. Faire émerger les maîtres d'ouvrage en parallèle à la délimitation de l'Espace Utile à Enjeu Caractérisé.	? ? Cté communes de la Chaîne des Tisserands (compétence = environnement et développement économique)
Marais de la Tour	Biodiversité Régulation des crues Soutien des étiages ?	(mal connus, déprise ?) Autoroute, Décharge Classe II	Priorité 2 (// écrêtement des crues+mesures compensatoires) ; voir priorité 1 // projet d'extension du Centre de Stockage de Déchets Ultimes.	?? Cté de communes des Vallons de la Tour (compétence = environnement et développement) ?
Marais du Vernay	Biodiversité Expansion des crues Soutien des étiages Ressource AEP	Agriculture, Chasse A43/48, voie ferrée et frêtGV	Priorité 2 // écrêtement des crues + LGV	?? CAPI ? ?? SMABB (projet de sur-inondation)
Marais Bion / Vieille Bourbre	Biodiversité Régulation des crues Mesures compensatoires (urbanisation et infrastructures)	infrastructures, agriculture, drainage, cadre de vie péri-urbain, « vélo route/voie verte », cadre de vie, loisirs verts, chasse,	Priorité 1 (démarré) // mesures compensatoires urba en périphérie et projet de renforcement de l'écrêtement des crues par sur-inondation.	SMABB Bourbre pour le compte de la CAPI (contexte du contrat d'agglomération) + lien avec communes limitrophes, en parallèle à la délimitation de l'Espace Utile à Enjeu Caractérisé.
Marais Bourbre/Catelan	Biodiversité (APPB Confluent Bourbre Catelan), LGV	Plans de gestion (APPB, communaux)		
Marais Catelan/St-Savin	Biodiversité Régulation des crues	Agriculture, irrigation, LGV, drainage, carrière, A48	Priorité 2	?? CC Balmes Dauphinoises ?
Marais Bourbre aval	Corridor Qualité eaux superficielles Qualité des eaux souterraines	Agriculture (irrigation), Chasse	Priorité 4	??
Boisement alluvial Pont de Chéruy-Chavanoz	Espace de divagation Régulation des crues	Pêche, promenade, espèces envahissantes, projet de requalification entre Seuil Goy et Rhône (+ vaste)	Priorité 2 (voir 1 si l'agglomération démarre projet de requalification (contexte du CDRA))	Co-maîtrise d'ouvrage à définir entre les 4 communes

¹ A TRAVAILLER en phase d'élaboration du Contrat de Rivière, en parallèle à la Délimitation de l'espace Utile à Enjeu Caractérisé au sein de la zone stratégique de bassin (PVEU3)

Les Zones Stratégiques de Bassin conjuguent des zones inondables, des zones humides voire des aires d'alimentation de captage en eau potable avec une forte pression foncière et une économie agricole de plaine dynamique. Afin de concilier durablement les exigences d'une gestion équilibrée de l'eau et des milieux tenant compte des réalités socio-économiques, le SAGE :

- **Encadrera** au sein de ces zones stratégiques la délimitation des Espaces Utiles à Enjeu Caractérisé (EUEC) qui seront préservés de l'urbanisation
- **Encourage** la valorisation de ces EUEC dans l'économie rurale en recherchant les synergies avec une vocation agricole durable... adaptée aux exigences contemporaines pour l'eau.
- **Orientera** les projets incontournables vers les EU à Enjeu Non Caractérisé et suggère fortement d'étudier globalement les modalités d'aménagement, pour optimiser l'intégration des projets, leurs mesures correctrices sur site et préparer les possibilités de compensation en cohérence avec les enjeux agricoles... Alors **réduire les contraintes** qui s'imposent aujourd'hui au cas par cas des dossiers sans pour autant garantir une veille suffisante au cumul des impacts



S.A.G.E
Bourbre

Reconnaissance des Zones Stratégiques de Bassin en vue d'une préservation valorisation durable des Espaces Utiles pour l'Eau à Enjeu Caractérisé






Stratégie
3.1

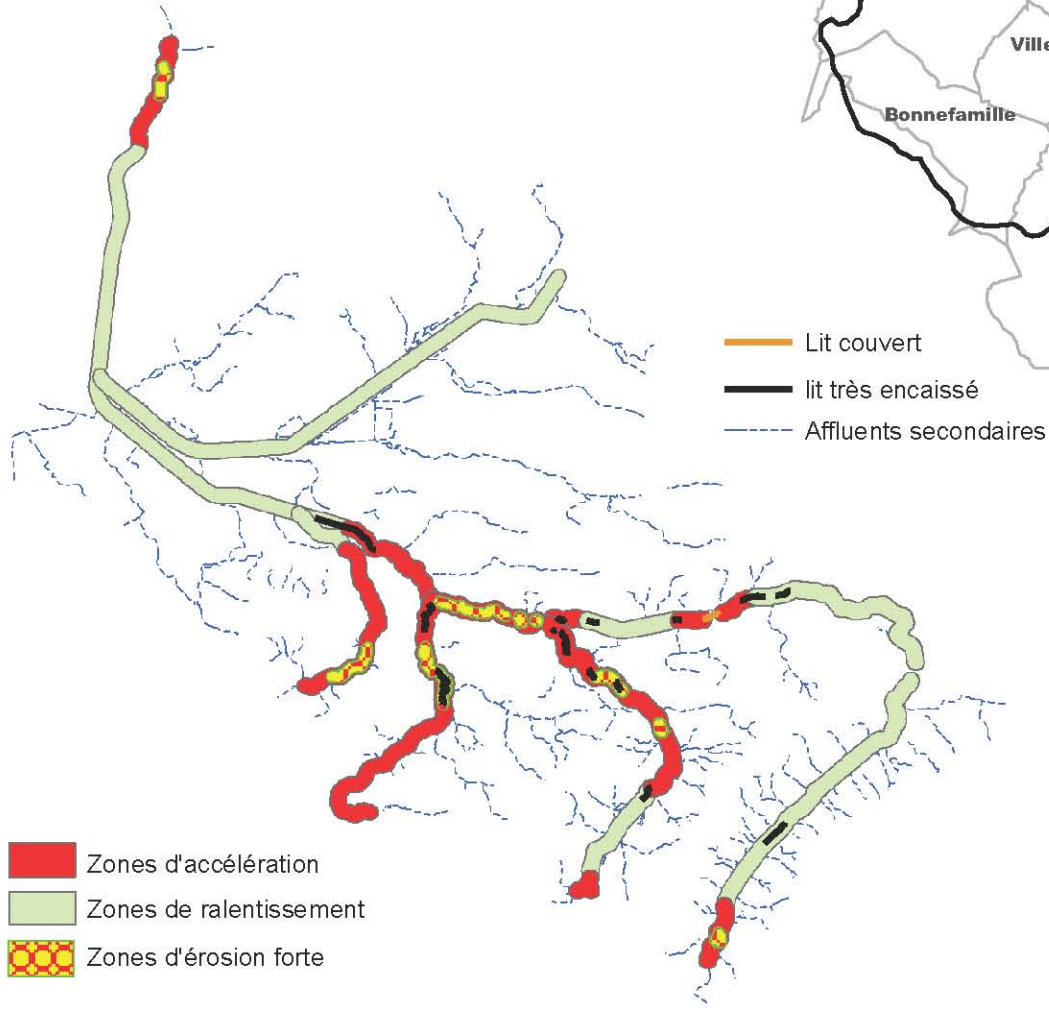
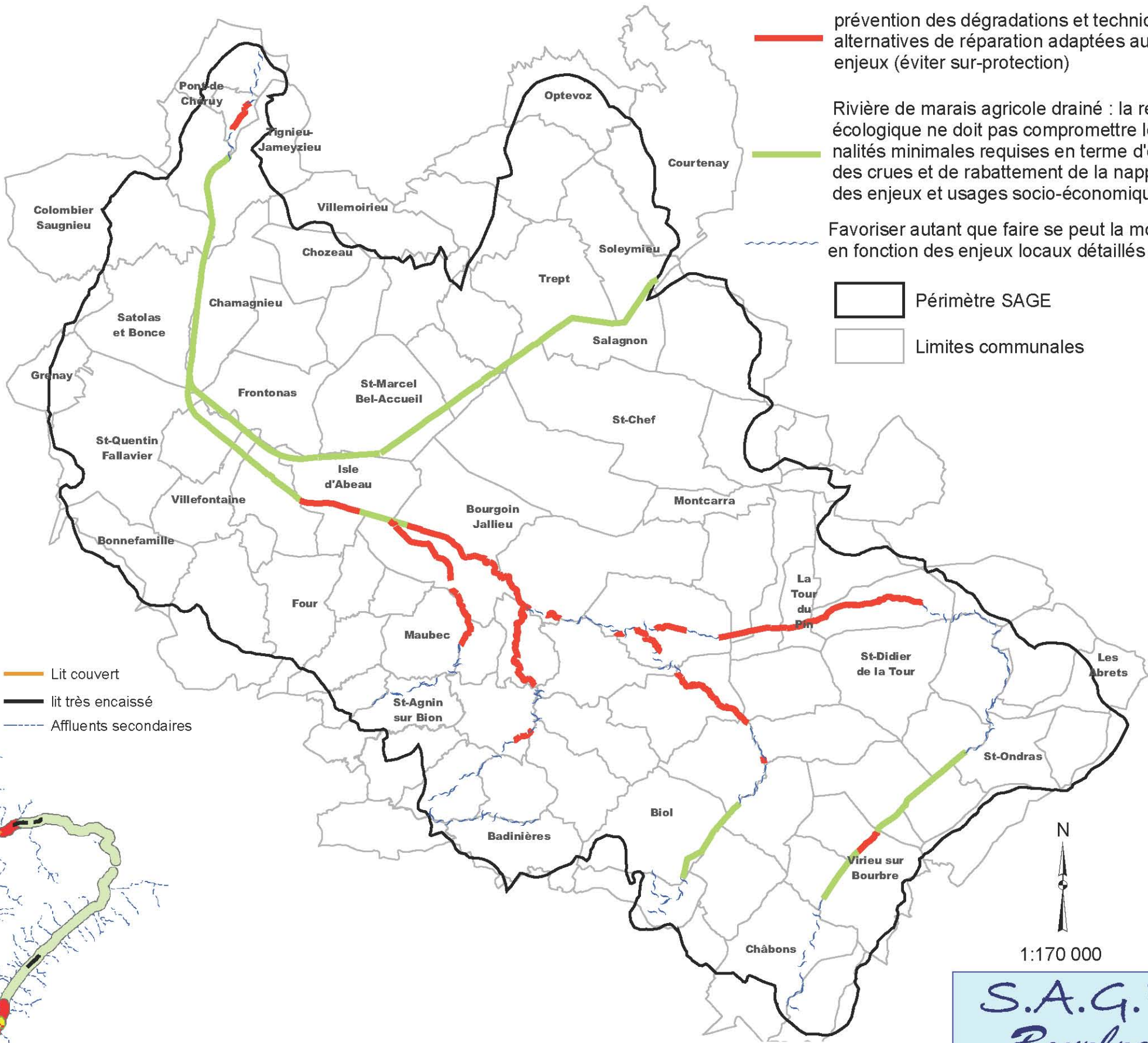
Logique de gestion/aménagement de cours d'eau en lien avec l'objectif 4.2


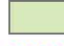

Ces logiques d'intervention se basent sur une connaissance empirique aujourd'hui devenue insuffisante pour répondre aux exigences de l'évaluation technico-économique d'opérations mêmes ponctuelles.

En attendant une connaissance approfondie et partagée, à même de faire évoluer la stratégie, ces principes permettent de positionner toute intervention urgente dans un cadre cohérent déjà favorable à la diversification des habitats (*bras mort de « Piot » à Cessieu, méandres de Villefontaine, du Vernay, du seuil Goy au Rhône..*).

Logiques d'intervention (gestion ou travaux)

-  prévention des dégradations et techniques alternatives de réparation adaptées aux enjeux (éviter sur-protection)
-  Rivière de marais agricole drainé : la renaturation écologique ne doit pas compromettre les fonctionnalités minimales requises en terme d'écoulement des crues et de rabattement de la nappe au regard des enjeux et usages socio-économiques
-  Favoriser autant que faire se peut la mobilité en fonction des enjeux locaux détaillés
-  Périmètre SAGE
-  Limites communales



-  Zones d'accélération
-  Zones de ralentissement
-  Zones d'érosion forte

N
1:170 000

S.A.G.E
Bourbre

**Priorités pour les requalifications
réseau ou ouvrage d'épuration**

**4.1 Priorités
Opérationnelles**

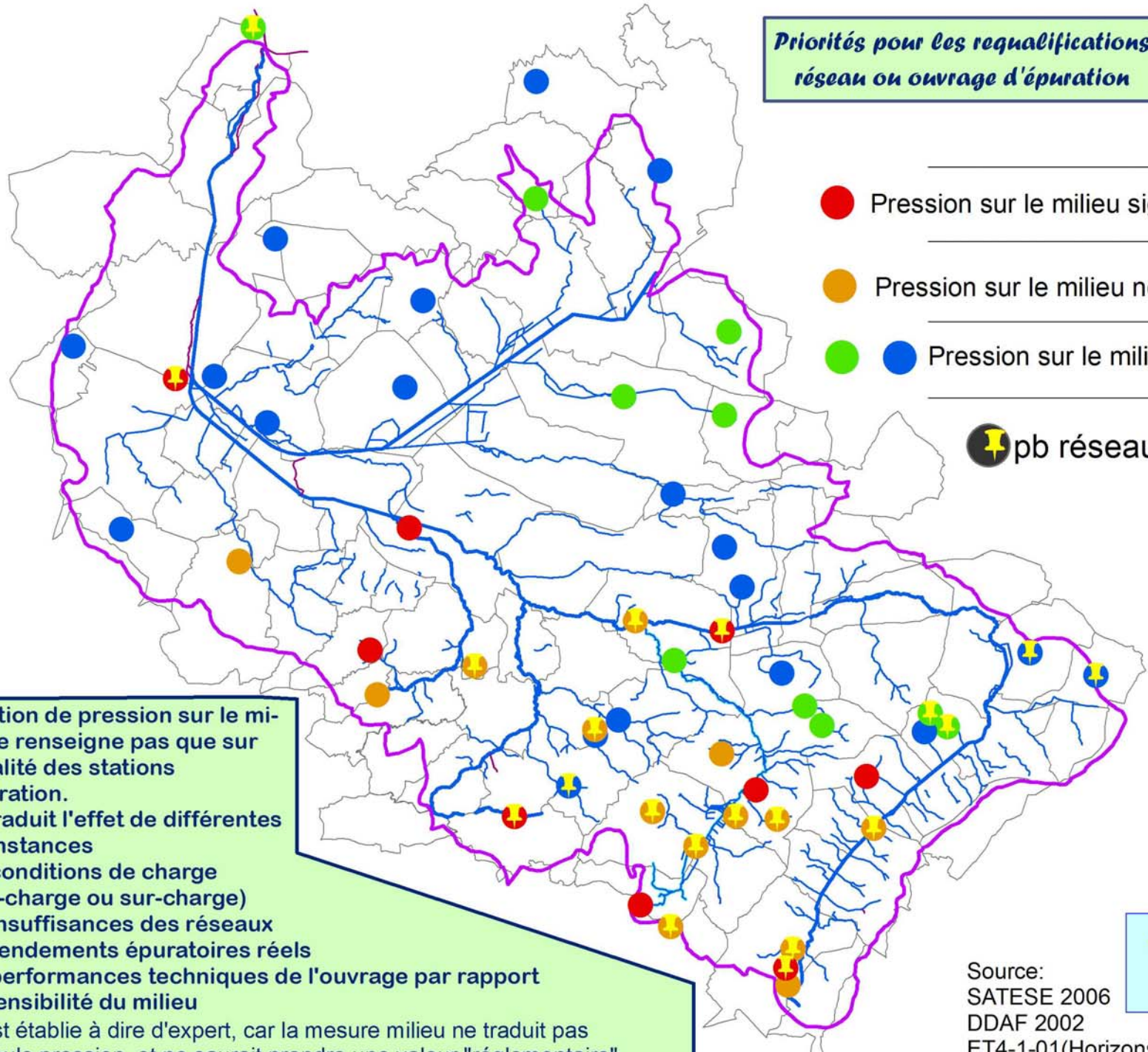
- Pression sur le milieu significative **1**
- Pression sur le milieu non négligeable **2**
- ● Pression sur le milieu maîtrisée

pb réseau

La notion de pression sur le milieu ne renseigne pas que sur la qualité des stations d'épuration. Elle traduit l'effet de différentes circonstances

- les conditions de charge (sous-charge ou sur-charge)
- les insuffisances des réseaux
- les rendements épuratoires réels
- les performances techniques de l'ouvrage par rapport à la sensibilité du milieu

Elle est établie à dire d'expert, car la mesure milieu ne traduit pas une seule pression, et ne saurait prendre une valeur "réglementaire"



Source:
SATESE 2006
DDAF 2002
ET4-1-01(Horizons 2005)

**S.A.G.E
Bourbre**

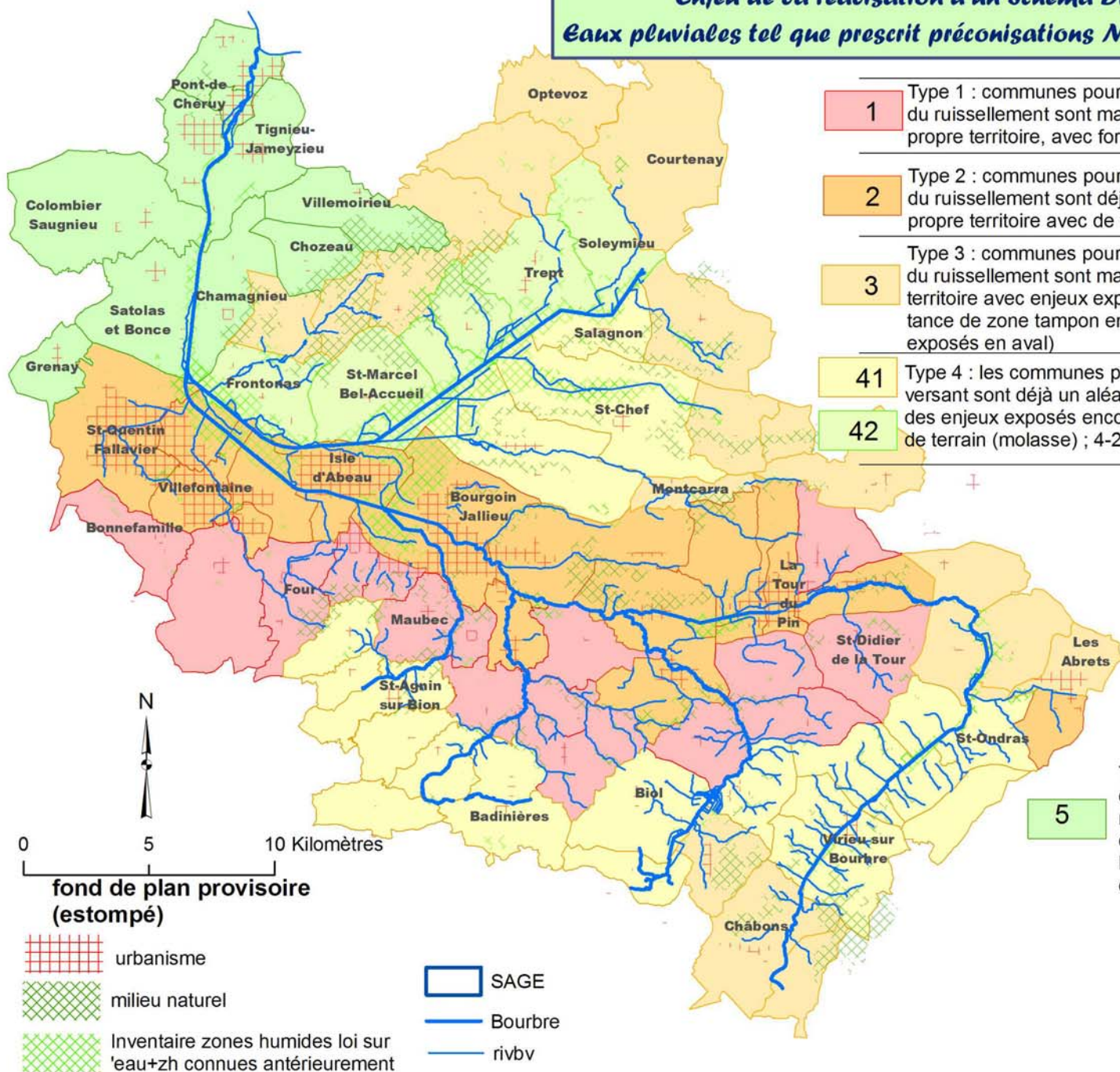
**Enjeu de la réalisation d'un Schéma Directeur des
Eaux pluviales tel que prescrit préconisations M1 & M2 (et priorités)**

**4.2 Priorités
Opérationnelles**

- 1 Type 1 : communes pour lesquelles les conséquences du ruissellement sont majoritairement au-delà de leur propre territoire, avec forts enjeux exposés. **1**
- 2 Type 2 : communes pour lesquelles les conséquences du ruissellement sont déjà un aléa principal pour leur propre territoire avec de forts enjeux exposés **3**
- 3 Type 3 : communes pour lesquelles les conséquences du ruissellement sont majoritairement au-delà de leur territoire avec enjeux exposés encore modestes (ou existence de zone tampon entre la commune et les enjeux exposés en aval) **2**
- 41 Type 4 : les communes pour lesquelles les phénomènes de versant sont déjà un aléa principal pour elles-mêmes avec des enjeux exposés encore modestes - [4-1 aléa glissement de terrain (molasse) ; 4-2 moins sensible (calcaire)] **3**
- 42 **4**

5

Type 5 : communes pour lesquelles les enjeux eau pluviales sont plus une problématique de réseau d'infiltration (Nb enjeu qualité) que de milieu récepteur qui nous mobilise dans le volet "maîtriser les risques" des préconisations du SAGE (voir par contre PVR9)



**S.A.G.E
Bourbre**